

Ne rien inscrire dans les cadres ci-dessous			
Date d'arrivée	_ / _ / 2021	N° Ordre	

STAGE CONDUITE ACCOMPAGNEE (15-17 ans)

Formulaire d'inscription

Demandeur, responsable légal du jeune :

NOM (M, Mme, Mlle)

Prénom

Adresse

Code Postal + Ville

Téléphone personnel

Téléphone portable

PARTICIPANT

NOM

Prénom

Sexe (M ou F)

Né(e) le / Age

_ _ / _ _ / _ _ _ _ _ _ ans

CHOIX DATES (cocher la case)

Du 04 juillet au 17 juillet 2021



Du 18 juillet au 31 juillet 2021

Du 1^{er} août au 14 août 2021

-
- Joindre impérativement un chèque d'acompte 100 € à l'ordre du Trésor Public (ce chèque d'acompte ne sera pas encaissé mais restitué en fin de séjour)
 - Le paiement du séjour pourra se faire en 1 ou 3 prélèvements en fin de mois
 - Peuvent venir en déduction : l'aide CAF « coupons aide aux séjours » et la participation des comités d'entreprise (joindre les justificatifs à l'inscription)
 - Nombre de places limité.
 - Jeunes n'habitant pas à Gandrange : en fonction des places restant disponibles après inscription des jeunes de la ville
 - Si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'annuler le séjour
 - Un test Covid de moins de 72h devra être fourni obligatoirement pour le départ

Planning prévisionnel

Le planning présenté ici est indicatif et reflète ce qui s'est déjà fait lors des séjours précédents. Il est susceptible d'évoluer selon les impératifs de formation, la participation des jeunes et la météo pour les activités de détente

J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7
	installation code	code	pratique conduite	code	pratique conduite	code
J8	J9	J10	J11	J12	J13	J14
activité détente	activité détente	pratique conduite	code	pratique conduite	examen code	

1/ Que comprend la formation ?

- 20 heures de formation pratique comprenant les heures de conduite minimum pour le passage de l'attestation de fin de formation initiale.
- 4 jours de formation à l'examen du code de la route.
- 1 passage à l'examen du code de la route.

Désormais, l'élève ne peut plus effectuer l'heure de fin de formation initiale sans que l'un des adultes accompagnateurs soit formé. Il conviendra donc d'effectuer, dans les jours suivants la fin du stage, la formation de l'un des adultes accompagnateurs et la dernière heure d'évaluation. Ces deux heures de formation se font en présence de l'élève au volant. Après les 2 heures de formation accompagnateur, le jeune passe l'heure d'évaluation de fin de formation. Le jeune sera alors apte ou non à prendre le volant en compagnie de ses parents (sous réserve de la réussite à l'examen du code de la route).

2/ Si je rate mon code ?

Tu devras le repasser après le séjour via l'auto-école relais (rappel : frais à ta charge)

3/ L'échec du code a-t-elle une influence sur la formation conduite ?

Non, tu pourras aller au bout des 20 heures de pratique de la conduite.

4/ Après le séjour, comment cela se passe-t-il avec l'auto-école relais ?

Soit tu continues ta formation avec l'auto-école ECF CESR 38 et ta formation se déroule conformément à leurs préconisations, soit tu confies la suite de ta formation à une auto école située à proximité de ton lieu d'habitation. Dans ce cas là, il est possible que ton auto école demande à effectuer avec toi une ou plusieurs heures de conduite supplémentaires de manière à pouvoir se rendre compte de ton niveau. Tu disposeras du bilan fourni par l'ECF CESR 38 qui aura, elle aussi, indiqué le nombre d'heures complémentaires éventuelles à prévoir. Conseil : si tu as atteint le niveau de conduite suffisant en 20 heures et que tu as obtenu ton code de la route, nous conseillons à tes parents de venir effectuer sur Grenoble, le dernier jour du séjour, le rendez-vous préalable. Ainsi, l'auto-école relais n'aura plus qu'à effectuer les rendez-vous pédagogiques et la présentation à l'examen du permis de conduire. N'hésite pas à reprendre quelques heures de conduite avec ton auto-école relais surtout au moment de la présentation à l'examen du permis de conduire.

5/ La formation avec les parents :

Une fois l'ensemble des étapes de la formation initiale franchies (examen du code, rendez-vous préalable effectué, niveau de conduite avec l'auto école atteint), il te reste 2 rendez-vous pédagogiques (RVP) obligatoires à effectuer toujours en présence d'un accompagnateur. Le premier RVP a lieu entre 4 et 6 mois de conduite accompagnée, le second RVP après 3000 km effectués. Ces rendez-vous d'une durée de 3 heures chacun comportent une partie pratique (1h) et une partie théorique (2 heures) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur les thèmes de sécurité routière prévus dans le livret d'apprentissage.

6/ Pour ceux qui n'habitent pas Grenoble, comment choisir l'auto-école relais ?

Le mieux est de prendre contact AVANT le séjour avec une auto-école relais, proche de ton domicile, de préférence une ECF. Pour les jeunes habitant la région parisienne, vous devez OBLIGATOIREMENT vous inscrire dans une auto-école avant le séjour.

7/ J'aurai 18 ans prochainement, ai-je le droit de passer mon permis sans avoir terminé la formation conduite accompagnée ?

Oui, cependant, si tu n'as pas 17 ans et demi, tu devras passer le code une seconde fois.

Sinon, si tu as plus de 17 ans et demi, l'examen passé pendant la conduite accompagnée reste valable. Pour en savoir plus sur la formation en général, une notice d'information et un mode d'emploi accompagnateur te seront fournis avec le dossier d'inscription.

8/ Réussir l'examen du code de la route :

Il convient de bien se préparer plus particulièrement pour ce qui est de l'examen du code de la route. Aussi, nous te conseillons de bien lire ton livre de code dès réception et d'utiliser le site e.learning proposé par l'ECF CESR 38. Durant la formation, n'hésite pas à poser des questions au formateur lorsqu'une situation te met en difficulté. Attention, les séries d'examen sont de difficultés inégales et si notre taux annuel de réussite est de 80%, les taux de réussite par séjour peuvent varier.

9/ Pour ne pas se faire piéger par les dossiers d'inscription...

L'inscription à la formation nécessite que tu remplisses un dossier. Il n'y a rien de difficile à condition de ne pas s'y prendre au dernier moment et de tout vérifier.

Détail des activités principales

PRÉPARATION AU CODE

Déroulement :

28 heures pour se préparer efficacement à l'examen du code (cours théoriques, diaporama, tests...).

Certaines soirées sont également consacrées à l'apprentissage du code de la route.

📍 Sur le centre

🕒 28 h au total

⊕ Le jeune recevra deux mois avant le séjour le livret à réviser ainsi que les codes d'accès à l'e-learning.



PRATIQUE DE LA CONDUITE

Déroulement :

- Approche du véhicule, notion de mécanique, tenue du volant, embrayage, passage des vitesses, démarrage, freinage, agir en gardant la maîtrise de son véhicule, etc.
- Si le jeune a obtenu l'examen du code de la route et que le moniteur l'estime apte à l'issue des 20h, le participant devra effectuer ensuite le rendez-vous préalable : ces 2h permettent aux parents de se familiariser à l'accompagnement du jeune durant la phase de conduite accompagnée (*attention, ce r.d.v n'est pas compris dans le prix du séjour*).
- Si le jeune n'est pas encore apte, il conviendra alors d'effectuer des heures de conduite complémentaires. S'il n'a pas obtenu l'examen du code de la route, il faudra le repasser avant de pouvoir débiter la phase conduite avec ses parents.

📍 Région Vercors et Grenoble

🕒 20 heures de pratique de la conduite, conforme au plan national de formation

⊕ Des ateliers de sensibilisation à l'éducation routière sont mis en place certains après midi venant renforcer la formation pratique obligatoire.

ACTIVITÉS DE DÉTENTE

Déroulement :

Le week-end :

- escalade
- parcours dans les arbres
- randonnées
- tir à l'arc

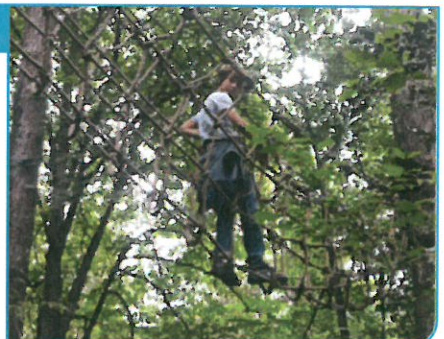
Hors formation, chaque jour :

- jeux collectifs sur le centre (ping pong...)
- veillées

📍 Sur le centre et autour

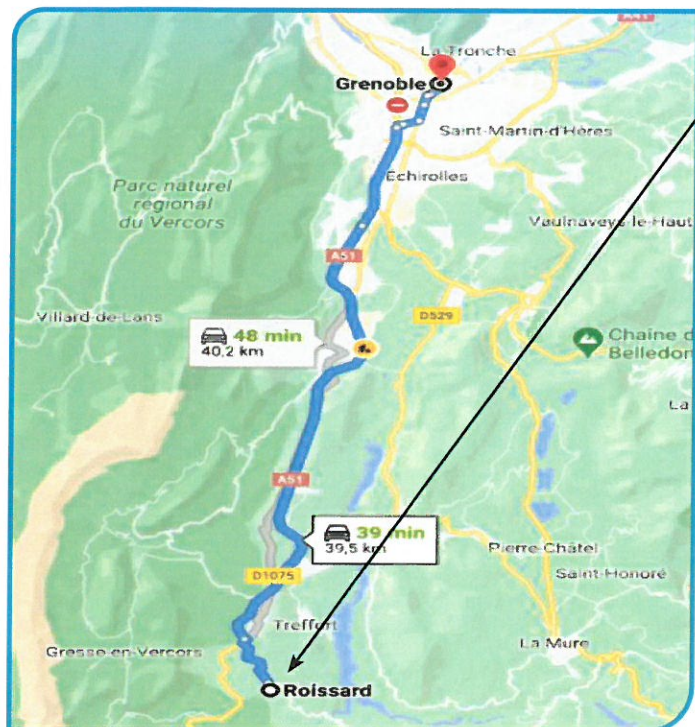
🕒 1h à 3h (le w.e.)

⊕ Se détendre pour au final, mieux assimiler la formation



HÉBERGEMENT

* Sous réserve de disponibilité. En cas de changement, il sera remplacé par un hébergement équivalent.



CENTRE LE FAU

Lieu-dit le Fau, 38650 Roissard

SITUATION :



Au coeur du Trièves, dans le massif du Vercors, à 15 km du lac de Monteynard



à 40 km de la gare de Grenoble

DESCRIPTIF GÉNÉRAL :



Chambres non mixtes de 2 à 6 lits



Pension complète sur le centre, avec des produits locaux, frais et bio (fromages locaux, yaourts de brebis, 2 repas végétariens / sem., goûter maison, spécialités alpines...)



Sanitaires communs à l'extérieur des chambres



Douches communes à l'extérieur des chambres



Salle commune / salle d'activité



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Roissard est un petit village, tranquille, propice à la formation (pas d'incitation à s'éparpiller)
- ✓ Le réseau routier est très varié (route de montagne, autoroute, ville...)

SERVICES



Accès WiFi



Machine à laver



Bagagerie



Accès PMR